

COMMISSION chargée de l'examen du projet de  
de loi, adopté par la Chambre des Députés,  
relatif à l'importation des viandes de porc  
de provenance étrangère. (N° 188, session 1882).  
— Nommée le 13 mai 1882.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : DAUPHINOT.  
2<sup>o</sup> — CHALLEMEL-LACOUR.  
3<sup>o</sup> — DE LA SICOTIÈRE.  
4<sup>o</sup> — TESTELIN.  
5<sup>o</sup> — FAYE.  
6<sup>o</sup> — WURTZ.  
7<sup>o</sup> — MASSÉ.  
8<sup>o</sup> — COMTE HENRI DE LUR-SALUCES.  
9<sup>o</sup> — BARNE.



Séance du 12 Mai 1882.

La séance est ouverte à une heure quinze minutes, sous la présidence de M. De Sur-Saluces. Secrétaire d'âge, M. Narne. Le bureau provisoire est confirmé par l'élection. M. Dauphinaud s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Chaque membre de la commission fait connaître les circonstances de son élection sans le bureau qu'il représente.

La commission sur la demande de M. Wurtz décide que le texte de la loi, pas de nouveau, examinée.

M. Wurtz est nommé rapporteur.

La prochaine séance de la Commission sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à deux heures.

Le Président :

Le Secrétaire :

*De Sur-Saluces*

*Narne*

Séance du 9 juin 1882.

La séance est ouverte à une heure et quart sous la présidence de M. De Sur-Saluces. M. Payer s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. Wurtz a la parole et lit son projet de rapport.

Après quelques observations de M. Costelin, la Commission approuve, à l'unanimité, le remarquable rapport de M. Wurtz qui conduit à l'adoption du projet de loi, tel qu'il a été voté par la chambre des députés.

Le rapport sera lue au cours de la séance de ce jour. - La séance est levée à deux heures  $\frac{1}{2}$ .

Le Président :

Le Secrétaire :

*De Sur-Saluces*

*Narne*